



LA JOURNEE

La rentrée des Chambres a lieu ce mardi. Le Sénat commencera la semaine prochaine la discussion du projet de loi relatif au service militaire modifié par la Chambre des députés.

L'élection de l'amiral Bienaimé comme député du II^e arrondissement de Paris, avec 1300 voix de majorité, est dans les circonstances présentes et à la veille de la rentrée des Chambres un grave échec pour le « bloc ».

M^r Menard, avocat de M. Syveton père, qui a eu communication du dossier, déclare que plus que jamais il nrit le succès imparable.

La cérémonie de béatification du curé d'Aras, à Saint-Pierre de Rome, a revêtu un éclat exceptionnel.

La publication des fiches de délation recommence. LA GUERRE. — Il résulte du dernier rapport du général Nogi que le nombre des prisonniers de guerre de Port-Arthur est de 378 officiers et 23 000 hommes.

441 officiers et 229 sous-officiers ont signé le revers et se sont engagés à ne plus prendre part à la guerre. Les généraux Fock, Smyrnoff, Gorbatowski et l'amiral Williams ont refusé de signer le revers. Ils seront envoyés avec leurs soldats au Japon et y seront internés.

Le général Stessel part le 12 janvier de Dainy pour regagner la Russie. Des démentis très nets sont donnés aux informations récentes qui prétendaient que l'armée de Mandchourie était dépourvue de tout. Cette armée est excellente, son entraînement parfait. Elle ne demande qu'à se battre. Des renforts lui arrivent tous les jours.

Les Japonais n'ont fait leur entrée officielle, dimanche, à Port-Arthur. Des services funèbres ont été célébrés, dimanche, à Saint-Petersbourg en plusieurs églises pour les victimes de Port-Arthur.

Un nouvel emprunt de guerre japonais vient d'être émis. Il sera de 250 millions de francs. 30 000 Japonais réunis dans un grand parc voisin de Tokio ont fêté la chute de Port-Arthur. Les amiraux Togo, Mizuhara et les ministres de la Marine et de la Guerre ont harangué cette foule.

ETRANGER. — La mission allemande envoyée à Ménélik vient d'arriver à Djibouti. Elle a pour chef M. de Rosen qui remettra au Négus les lettres et les présents de Guillaume II. Cette mission chargée de négocier un traité de commerce se compose de huit membres civils et d'autant de militaires, 16 soldats avec un officier servant d'escorte.

Lire la suite et nos dernières informations en deuxième page.

L'HONNEUR

Les légionnaires — Les anciens élèves de Lyon — Les électeurs du deuxième

Non, l'honneur n'est pas mort en France.

Non, la Légion d'honneur n'est pas un vain hochet.

Non, les légionnaires ne toléreront pas que ce signe de l'honneur, gagné par leur dévouement au pays, par leur travail, par leurs vertus, par leur vie sans tache, par leurs sacrifices, par leurs blessures, par leur héroïsme, soit souillé par des traîtres, des lâches, des délateurs et des calomnieux.

Non, le pays ne le souffrira pas. Non, le pays ne permettra pas qu'en croisant dans la rue le général Favier et Vadecard, on puisse les confondre et dire : « Voilà deux légionnaires ! »

Le mouvement contre le déshonneur va chaque jour grandissant. Il est irrésistible.

Le gouvernement, malgré ses menaces, ses promesses, ses perfidies et ses hypocrisies, sera impuissant à l'arrêter.

Qui ne se sent pris d'une indéfinissable émotion, à la lecture des signatures qui illustrent la magnifique protestation des légionnaires contre la tache imprimée à leur Ordre par l'inscription de vils déaonciateurs sur le tableau de l'honneur ! Ces signatures constituent le glorieux résumé de notre histoire moderne : chacune d'elles rappelle soit une lutte héroïque, soit une victoire, soit un épisode diplomatique, soit une sentence intégrale, soit une grande découverte, soit un progrès humanitaire, soit un essor nouveau à notre commerce et à notre industrie.

M. Combes trouve les pionniers de l'honneur trop hauts pour lui et veut les rabaisser au rang de Vadecard en leur infligeant une promiscuité dégradante ; il se redresse de toute leur taille et, dédaignant de converser avec ce pygmée, ils vont droit au grand chancelier de la Légion d'honneur. Malheureusement, lui disent-ils, ils servent la République et le gouvernement, puisque c'est leur god ! Laissez-nous servir l'honneur, puisque c'est notre vocation. Hors de chez nous les traîtres à la canaarderie, à l'amitié, à la probité ; hors de chez nous les déaonciateurs et les calomnieux.

Et la France, se réagant aux côtés des légionnaires, proteste avec eux et avec eux défend leur Ordre.

Balayons cette tache, reprend-elle, non seulement de la Légion, mais encore de nos écoles, de nos tribunaux, de nos institutions, car la France aussi est au service de l'honneur, et n'admet pas les promiscuités qui le souillent !

Avant-hier, à Lyon, 300 anciens élèves du lycée protestaient contre le maintien d'un délateur dans sa chaire : « Ce professeur, disaient-ils, ne peut se livrer à des actes qui réprouvent l'honneur et la loyauté. »

Sont-ce des élèves des Jésuites qui prononcent ainsi ! Nullement, ce sont des élèves de l'Université, chercheurs, flatés, favorisés par le gouvernement qui s'est épuisé en efforts pour les attacher au lycée, comme les élèves des Jésuites demeurent tout naturellement attachés à leurs maisons d'éducation.

M. Combes a réussi : ils s'y sont si bien attachés qu'ils les protègent contre lui. Combes lui-même, qu'ils veulent le guerir de la tare que M. Combes leur a inoculée !

Et hier, à Paris, la protestation contre la délation a fait, dans le II^e arrondissement, la plus imposante des manifes-

tations. On peut affirmer, sans être taxé d'exagération, que l'élection de l'amiral Bienaimé, à nae écrasante majorité, fut le triomphe de l'honneur et de la loyauté sur le mensonge et la délation.

Le concurrent de l'amiral habitait le quartier depuis longtemps, presque depuis toujours ; il était connu et aimé pour son abord facile, pour sa servabilité et pour la place distinguée qu'il occupait au Conseil municipal ; on s'était habitué à le regarder comme l'homme du quartier.

Mais il représentait dans l'élection le « bloc » et son exécrable politique. Mais légionnaire, il n'avait pas eu le même souci de l'honneur que les signataires de la protestation ; il n'avait pas joint sa signature à la leur ; dès lors, il était jugé, il était perdu.

Ce n'est pas sa personne qui a été rejetée par le suffrage universel, c'est Combes, c'est sa politique, c'est le mensonge, c'est la délation.

M. Combes s'est refusé à le flétrir ; le suffrage universel les a flétris pour lui. Et pour que son verdict eût plus de portée, un dénoncé, un persécuté, un disgracié, l'amiral Bienaimé, a reçu de lui mandat d'aller porter à la Chambre sa protestation vengeresse contre tous les déaonciateurs et contre tous les persécutés. Sa parole aura la force de celui qui a vu et qui a touché, force qui s'accroît encore de ce qu'il a prévu, de ce qu'il a été châtié pour avoir prévu.

C'était en sa personne le châtiement du patriotisme. Lui appartenait désormais de le venger.

À la suite de la journée d'hier, M. Combes doit avoir le sentiment que, s'il a pu jeter un voile sur le patriotisme et l'honneur, s'il est parvenu à les bâillonner par surprise, il a été impuissant à les étouffer ; que, dégagés de leur voile, déliés de leur bâillon, l'honneur et le patriotisme feront justice du ministère de la bonté déaonciateur et de l'internationalisme maçon et antipatriotique.

J. B.

ROME

La béatification du curé d'Aras (De notre correspondant particulier)

Rome, 9 janvier, 9 h. 5. La béatification du curé d'Aras a revêtu un caractère d'extraordinaire solennité. Il y avait un immense concours de peuple.



LE BIENHEUREUX VIANNY CURÉ D'ARAS béatifié le 8 janvier par Pie X

Après la lecture du décret qui lui fut lu le matin à 10 heures, l'image du bienheureux, placée dans la Gloire de Béralin, fut découverte, et le Te Deum fut chanté.

Puis Mgr l'évêque de Bellay célébra la messe pontificale avec les oraisons propres du nouveau bienheureux.

Le matin, seize cardinaux étaient présents parmi lesquels L.L. R.M. Les cardinaux Perraud, Coullié, Mathieu, celui-ci en qualité de cardinal pontife de la cause. Il y avait de nombreux évêques, dont ceux de Chambéry, Montréal, Aire, Cler-

mont, Beauvais, Nîmes, Monaco, Skarbrook, Mgr Marre, Abbé des Cisterciens, le curé actuel d'Aras et M. l'abbé Baile, curé de Dardilly, successeur immédiat de M. Vianny. Le P. Cazeneuve, pasteur, distribua des vœux de bienheures aux cardinaux et à la cour pontificale.

Le soir, à 3 h. 1/2, le Pape descendit à la basilique pour révéler les reliques et l'image du bienheureux. 28 cardinaux étaient présents.

Après la béatification, Mgr l'évêque de Bellay offrit au Pape le bouquet traditionnel et des reliques du bienheureux dans un riche reliquaire. Mgr Lupo échangea alors quelques paroles avec Pie X et lui présenta le curé actuel d'Aras.

Après la cérémonie, à Saint-Joachim, la bénédiction du Saint Sacrement fut donnée par le curé d'Aras actuel. B. SIENNE.

L'Agence Havas ajoute ce détail intéressant qu'à la cérémonie de la béatification à Saint-Pierre, le duc, la duchesse de Gênes et le prince d'Udine étaient présents.

également à l'Observatoire de Lick, que vient d'être découvert, par M. Perriac, le sixième, qui s'appellera Delta, nom tiré également de l'alphabet grec.

Maintenant, il paraît qu'il est prudent avant de croire à l'existence de Delta que notre Académie ait officiellement enregistré son existence.

Or nous demandons ce qu'il faut penser d'un projet d'hôtel pour les Sociétés régionales qui groupent les provinciaux habitant Paris.

La façon dont le projet a été lancé dans la presse nous porte à croire qu'au fond de ce projet d'œuvre prétendument philanthropique il y a surtout une affaire industrielle qui n'a d'intérêt réel que pour les financiers et les entrepreneurs associés pour la faire aboutir et fructifier.

Ce « foyer commun » que l'on prétend offrir aux Sociétés régionales des provinciaux à Paris, en réalité leur sera tout au plus un lieu de rendez-vous, de réunions et de banquets pour lesquelles elles n'ont pas de fonds permanents à supporter.

Il faut donc attendre de connaître exactement les conditions onéreuses que l'on mettra à ce cadeau aux Sociétés régionales pour être fixé sur le nom à lui donner : affaire financière ou œuvre mutualiste.

ORTHOGRAPE DÉCOUSUE Voici trois fiches rédigées par le V. F. Baudel, tailleur à Aurillac. Elles sont publiées par l'« Avenir du Puy-de-Dôme ».

M. Barthélémy, commandant. — Une petite fille élevée (sic) chez les bonas Sœur (sic), école congréganiste. M. Rollat, commandant. — Clérical dans toute l'acceptation (sic) du mot (sic) être sa famille très religieuse (sic).

M. Velly, commandant. — Depuis pen à Aurillac, pau ou pas connu au régime (sic) passé par un autoritar (sic) et quelque peu (sic) violent (sic), na (sic) pa (sic) d'en (sic) rien (sic). M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Bailliez, secrétaire général de la Marna, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiépiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

La Chambre a exigé des élèves de ces deux Ecoles deux années de service dans la raag. Le Sénat manquera probablement sa décision en ce qui concerne Saint-Cyr acceptera les deux années pour Polytechnique, mais à condition que les élèves feraient cette seconde année comme officiers de réserve à la fin de leurs études.

Le désaccord porte encore sur les périodes d'instruction. La Chambre avait réduit à deux semaines les périodes de vingt-huit jours. La Commission du Sénat maintient le statu quo. On fera peut-être une loi mal taillée et d'écarter deux périodes d'un jour et un jour et une période de huit jours pour les territoriaux.

En ce qui concerne les cadres inférieurs, le Sénat acceptait que les trois quarts de sous-officiers fussent rengagés ; la Chambre a réduit cette proportion aux deux tiers d'où une différence de 1200 sous-officiers rengagés. La Commission manquant son texte, il en est de même pour les capotars et brigadiers. Le Sénat avait fixé à la moitié le nombre des rengagés de ce grade ; la Chambre a réduit cette proportion au tiers.

La loi sera-t-elle applicable à l'Algérie ? à la Tunisie ? Oui, répond l'ex-Commission du Sénat. La Chambre avait réduit à un tiers le service militaire en Algérie.

Les autres points controversés concernent : le recrutement des naturalisés, le Conseil de révision, les sursis, le service des médecins, pharmaciens et vétérinaires des départements d'appel, le choix de l'armement, le rabot pour les hommes punis de prison, les rengagements, le nombre des ordonnances d'officiers, les conditions pécuniaires de rengagements, l'obtention des emplois militaires ou civils, l'ajournement par le Conseil de révision, la taxe militaire, et

La Chambre a exigé des élèves de ces deux Ecoles deux années de service dans la raag. Le Sénat manquera probablement sa décision en ce qui concerne Saint-Cyr acceptera les deux années pour Polytechnique, mais à condition que les élèves feraient cette seconde année comme officiers de réserve à la fin de leurs études.

Le désaccord porte encore sur les périodes d'instruction. La Chambre avait réduit à deux semaines les périodes de vingt-huit jours. La Commission du Sénat maintient le statu quo. On fera peut-être une loi mal taillée et d'écarter deux périodes d'un jour et un jour et une période de huit jours pour les territoriaux.

En ce qui concerne les cadres inférieurs, le Sénat acceptait que les trois quarts de sous-officiers fussent rengagés ; la Chambre a réduit cette proportion aux deux tiers d'où une différence de 1200 sous-officiers rengagés. La Commission manquant son texte, il en est de même pour les capotars et brigadiers. Le Sénat avait fixé à la moitié le nombre des rengagés de ce grade ; la Chambre a réduit cette proportion au tiers.

La loi sera-t-elle applicable à l'Algérie ? à la Tunisie ? Oui, répond l'ex-Commission du Sénat. La Chambre avait réduit à un tiers le service militaire en Algérie.

Les autres points controversés concernent : le recrutement des naturalisés, le Conseil de révision, les sursis, le service des médecins, pharmaciens et vétérinaires des départements d'appel, le choix de l'armement, le rabot pour les hommes punis de prison, les rengagements, le nombre des ordonnances d'officiers, les conditions pécuniaires de rengagements, l'obtention des emplois militaires ou civils, l'ajournement par le Conseil de révision, la taxe militaire, et

La Chambre a exigé des élèves de ces deux Ecoles deux années de service dans la raag. Le Sénat manquera probablement sa décision en ce qui concerne Saint-Cyr acceptera les deux années pour Polytechnique, mais à condition que les élèves feraient cette seconde année comme officiers de réserve à la fin de leurs études.

Le désaccord porte encore sur les périodes d'instruction. La Chambre avait réduit à deux semaines les périodes de vingt-huit jours. La Commission du Sénat maintient le statu quo. On fera peut-être une loi mal taillée et d'écarter deux périodes d'un jour et un jour et une période de huit jours pour les territoriaux.

En ce qui concerne les cadres inférieurs, le Sénat acceptait que les trois quarts de sous-officiers fussent rengagés ; la Chambre a réduit cette proportion aux deux tiers d'où une différence de 1200 sous-officiers rengagés. La Commission manquant son texte, il en est de même pour les capotars et brigadiers. Le Sénat avait fixé à la moitié le nombre des rengagés de ce grade ; la Chambre a réduit cette proportion au tiers.

La loi sera-t-elle applicable à l'Algérie ? à la Tunisie ? Oui, répond l'ex-Commission du Sénat. La Chambre avait réduit à un tiers le service militaire en Algérie.

Les autres points controversés concernent : le recrutement des naturalisés, le Conseil de révision, les sursis, le service des médecins, pharmaciens et vétérinaires des départements d'appel, le choix de l'armement, le rabot pour les hommes punis de prison, les rengagements, le nombre des ordonnances d'officiers, les conditions pécuniaires de rengagements, l'obtention des emplois militaires ou civils, l'ajournement par le Conseil de révision, la taxe militaire, et

La Chambre a exigé des élèves de ces deux Ecoles deux années de service dans la raag. Le Sénat manquera probablement sa décision en ce qui concerne Saint-Cyr acceptera les deux années pour Polytechnique, mais à condition que les élèves feraient cette seconde année comme officiers de réserve à la fin de leurs études.

Le désaccord porte encore sur les périodes d'instruction. La Chambre avait réduit à deux semaines les périodes de vingt-huit jours. La Commission du Sénat maintient le statu quo. On fera peut-être une loi mal taillée et d'écarter deux périodes d'un jour et un jour et une période de huit jours pour les territoriaux.

En ce qui concerne les cadres inférieurs, le Sénat acceptait que les trois quarts de sous-officiers fussent rengagés ; la Chambre a réduit cette proportion aux deux tiers d'où une différence de 1200 sous-officiers rengagés. La Commission manquant son texte, il en est de même pour les capotars et brigadiers. Le Sénat avait fixé à la moitié le nombre des rengagés de ce grade ; la Chambre a réduit cette proportion au tiers.

La loi sera-t-elle applicable à l'Algérie ? à la Tunisie ? Oui, répond l'ex-Commission du Sénat. La Chambre avait réduit à un tiers le service militaire en Algérie.

Les autres points controversés concernent : le recrutement des naturalisés, le Conseil de révision, les sursis, le service des médecins, pharmaciens et vétérinaires des départements d'appel, le choix de l'armement, le rabot pour les hommes punis de prison, les rengagements, le nombre des ordonnances d'officiers, les conditions pécuniaires de rengagements, l'obtention des emplois militaires ou civils, l'ajournement par le Conseil de révision, la taxe militaire, et

La Chambre a exigé des élèves de ces deux Ecoles deux années de service dans la raag. Le Sénat manquera probablement sa décision en ce qui concerne Saint-Cyr acceptera les deux années pour Polytechnique, mais à condition que les élèves feraient cette seconde année comme officiers de réserve à la fin de leurs études.

La Chambre a exigé des élèves de ces deux Ecoles deux années de service dans la raag. Le Sénat manquera probablement sa décision en ce qui concerne Saint-Cyr acceptera les deux années pour Polytechnique, mais à condition que les élèves feraient cette seconde année comme officiers de réserve à la fin de leurs études.

Le désaccord porte encore sur les périodes d'instruction. La Chambre avait réduit à deux semaines les périodes de vingt-huit jours. La Commission du Sénat maintient le statu quo. On fera peut-être une loi mal taillée et d'écarter deux périodes d'un jour et un jour et une période de huit jours pour les territoriaux.

En ce qui concerne les cadres inférieurs, le Sénat acceptait que les trois quarts de sous-officiers fussent rengagés ; la Chambre a réduit cette proportion aux deux tiers d'où une différence de 1200 sous-officiers rengagés. La Commission manquant son texte, il en est de même pour les capotars et brigadiers. Le Sénat avait fixé à la moitié le nombre des rengagés de ce grade ; la Chambre a réduit cette proportion au tiers.

La loi sera-t-elle applicable à l'Algérie ? à la Tunisie ? Oui, répond l'ex-Commission du Sénat. La Chambre avait réduit à un tiers le service militaire en Algérie.

Les autres points controversés concernent : le recrutement des naturalisés, le Conseil de révision, les sursis, le service des médecins, pharmaciens et vétérinaires des départements d'appel, le choix de l'armement, le rabot pour les hommes punis de prison, les rengagements, le nombre des ordonnances d'officiers, les conditions pécuniaires de rengagements, l'obtention des emplois militaires ou civils, l'ajournement par le Conseil de révision, la taxe militaire, et

La Chambre a exigé des élèves de ces deux Ecoles deux années de service dans la raag. Le Sénat manquera probablement sa décision en ce qui concerne Saint-Cyr acceptera les deux années pour Polytechnique, mais à condition que les élèves feraient cette seconde année comme officiers de réserve à la fin de leurs études.

Le désaccord porte encore sur les périodes d'instruction. La Chambre avait réduit à deux semaines les périodes de vingt-huit jours. La Commission du Sénat maintient le statu quo. On fera peut-être une loi mal taillée et d'écarter deux périodes d'un jour et un jour et une période de huit jours pour les territoriaux.

En ce qui concerne les cadres inférieurs, le Sénat acceptait que les trois quarts de sous-officiers fussent rengagés ; la Chambre a réduit cette proportion aux deux tiers d'où une différence de 1200 sous-officiers rengagés. La Commission manquant son texte, il en est de même pour les capotars et brigadiers. Le Sénat avait fixé à la moitié le nombre des rengagés de ce grade ; la Chambre a réduit cette proportion au tiers.

La loi sera-t-elle applicable à l'Algérie ? à la Tunisie ? Oui, répond l'ex-Commission du Sénat. La Chambre avait réduit à un tiers le service militaire en Algérie.

Les autres points controversés concernent : le recrutement des naturalisés, le Conseil de révision, les sursis, le service des médecins, pharmaciens et vétérinaires des départements d'appel, le choix de l'armement, le rabot pour les hommes punis de prison, les rengagements, le nombre des ordonnances d'officiers, les conditions pécuniaires de rengagements, l'obtention des emplois militaires ou civils, l'ajournement par le Conseil de révision, la taxe militaire, et

La Chambre a exigé des élèves de ces deux Ecoles deux années de service dans la raag. Le Sénat manquera probablement sa décision en ce qui concerne Saint-Cyr acceptera les deux années pour Polytechnique, mais à condition que les élèves feraient cette seconde année comme officiers de réserve à la fin de leurs études.

Le désaccord porte encore sur les périodes d'instruction. La Chambre avait réduit à deux semaines les périodes de vingt-huit jours. La Commission du Sénat maintient le statu quo. On fera peut-être une loi mal taillée et d'écarter deux périodes d'un jour et un jour et une période de huit jours pour les territoriaux.

En ce qui concerne les cadres inférieurs, le Sénat acceptait que les trois quarts de sous-officiers fussent rengagés ; la Chambre a réduit cette proportion aux deux tiers d'où une différence de 1200 sous-officiers rengagés. La Commission manquant son texte, il en est de même pour les capotars et brigadiers. Le Sénat avait fixé à la moitié le nombre des rengagés de ce grade ; la Chambre a réduit cette proportion au tiers.

La loi sera-t-elle applicable à l'Algérie ? à la Tunisie ? Oui, répond l'ex-Commission du Sénat. La Chambre avait réduit à un tiers le service militaire en Algérie.

Les autres points controversés concernent : le recrutement des naturalisés, le Conseil de révision, les sursis, le service des médecins, pharmaciens et vétérinaires des départements d'appel, le choix de l'armement, le rabot pour les hommes punis de prison, les rengagements, le nombre des ordonnances d'officiers, les conditions pécuniaires de rengagements, l'obtention des emplois militaires ou civils, l'ajournement par le Conseil de révision, la taxe militaire, et

La Chambre a exigé des élèves de ces deux Ecoles deux années de service dans la raag. Le Sénat manquera probablement sa décision en ce qui concerne Saint-Cyr acceptera les deux années pour Polytechnique, mais à condition que les élèves feraient cette seconde année comme officiers de réserve à la fin de leurs études.

Le désaccord porte encore sur les périodes d'instruction. La Chambre avait réduit à deux semaines les périodes de vingt-huit jours. La Commission du Sénat maintient le statu quo. On fera peut-être une loi mal taillée et d'écarter deux périodes d'un jour et un jour et une période de huit jours pour les territoriaux.

En ce qui concerne les cadres inférieurs, le Sénat acceptait que les trois quarts de sous-officiers fussent rengagés ; la Chambre a réduit cette proportion aux deux tiers d'où une différence de 1200 sous-officiers rengagés. La Commission manquant son texte, il en est de même pour les capotars et brigadiers. Le Sénat avait fixé à la moitié le nombre des rengagés de ce grade ; la Chambre a réduit cette proportion au tiers.

La loi sera-t-elle applicable à l'Algérie ? à la Tunisie ? Oui, répond l'ex-Commission du Sénat. La Chambre avait réduit à un tiers le service militaire en Algérie.

Les autres points controversés concernent : le recrutement des naturalisés, le Conseil de révision, les sursis, le service des médecins, pharmaciens et vétérinaires des départements d'appel, le choix de l'armement, le rabot pour les hommes punis de prison, les rengagements, le nombre des ordonnances d'officiers, les conditions pécuniaires de rengagements, l'obtention des emplois militaires ou civils, l'ajournement par le Conseil de révision, la taxe militaire, et

La Chambre a exigé des élèves de ces deux Ecoles deux années de service dans la raag. Le Sénat manquera probablement sa décision en ce qui concerne Saint-Cyr acceptera les deux années pour Polytechnique, mais à condition que les élèves feraient cette seconde année comme officiers de réserve à la fin de leurs études.

GAZETTE

LA GUERRE AUX PAUVRES Le Conseil municipal de Lyon vient de sacrifier une fois de plus les intérêts des pauvres à une manifestation d'anticléricalisme.

Un généreux peintre de Lyon, M. Gilbert Sury, avait légué un bel immeuble du cours Bérache à la ville, pour constituer des dots en mariage de 500 francs au profit de jeunes filles de 15 ans, pauvres et de bonne conduite, habitant la paroisse Sainte-Blandine depuis plus de deux ans.

Le choix des jeunes filles et la distribution des dots appartenait à une Commission composée d'un adjoint au maire de Lyon, du curé de Sainte-Blandine et du président du Conseil de Fabrique.

En présence de cette condition, M. Augagneur a refusé purement et simplement la libéralité, car, comme il le dit expressément, « la majorité de la Commission est composée d'éléments de même nature, appelés à se prononcer dans un sens que l'on peut deviner. »

Une fois de plus, nous pouvons constater que les socialistes n'hésitent pas à sacrifier l'intérêt des pauvres à leur haine de sectaires.

JUPITER ET SES SATELLITES En attendant la grande éclipse totale du 30 août, les astronomes s'amusent à découvrir de nouveaux astéroïdes à Jupiter.

La puissante planète trainait déjà cinq après elle. Le premier, découvert par Galilée, le 7 janvier 1610, reçut le nom mythologique de Io ; l'Allemand Marius en découvrit un second, presque aussitôt, qu'il appela Europe ; puis, les deux mêmes savants signalèrent trois autres, Ganymède, et le quatrième, Callisto. Et l'on en resta là pendant près de trois siècles.

C'est en l'an 1894 que l'Américain Barnard, de l'Observatoire de Lick, découvrit le cinquième satellite, qu'il baptisa, au moyen de l'alphabet grec, Epsilon. Et c'est

pinsons et de minettes, là-haut, dans les branches, de m'entendre, de m'écouter, de tendresse, qui s'échappaient du cœur des jeunes gens, marchant, sans se parler, côte à côte, heureux simplement d'être ensemble et de s'aimer.

Ils arrivèrent à la maison après l'Angelus ; à leur très grande surprise, ils n'y trouvèrent plus Jean-Marie.

Sur la table, une feuille de papier blanc avait été posée bien en évidence, ces mots y étaient tracés au crayon : « Je pars, Gringoire. Reste : tu es heureux ! Il ne faut pas s'en aller des endroits où l'on est bien ! Je ne t'oublierai jamais. » JEAN-MARIE.

Rose et Gringoire se regardèrent. « Partit murmura la jeune fille... sans voix ! »

— Seul ! encore malade ! Il y eut un grand moment de silence. « D'où, les oiseaux chuchotaient dans les arbres. Une petite fille criait la violettes. Je restais pas très debout devant la table, sans plus m'en rendre, j'étais vaguement fixé sur la page blanche où Jean-Marie avait écrit son adieu... » La demoiselle de midi sonna.

LA PRESSE AU GROENLAND

Au Groenland, pays du froid polaire, il n'y a pas des journaux, mais un journal, un seul ; il s'intitule le Kalorbsmik et il est rédigé naturellement en langue esquimaute. Le Kalorbsmik paraît une fois par mois, et cette périodicité est suffisante, jusqu'à présent du moins.

C'est un journal d'annonces : on s'abonne pour un an, pour six mois et même pour un mois, c'est-à-dire qu'on souscrit pour un numéro. Le prix de l'abonnement annuel est une martre ; celui de l'abonnement trimestriel, deux canards ; celui de l'abonnement mensuel (un numéro), un